



TONNERRE
FORMATION

Fiche Descriptive de la Formation TFP A3P

Niveau 4 - RNCP38002

La formation **TFP A3P – Agent de Protection Physique des Personnes** prépare à l'exercice du métier d'agent de protection rapprochée, également appelé **garde du corps** ou **agent de protection rapprochée (APR)**.



Ce professionnel de la sécurité privée a pour mission principale de garantir l'intégrité physique et la sécurité des personnes placées sous sa responsabilité, tout en veillant à préserver leur vie privée et la confidentialité de leurs activités. Les agents de protection rapprochée interviennent notamment auprès de personnalités publiques, dirigeants d'entreprise, personnalités politiques, artistes, sportifs ou clients VIP, lors de déplacements professionnels ou privés, en France comme à l'étranger.

Exerçant seul ou au sein d'une équipe de protection, l'A3P agit avec discrétion, anticipation et maîtrise des risques, afin de prévenir toute atteinte à la sécurité de son autorité. La formation permet d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires pour exercer ce métier dans le strict respect du cadre légal de la sécurité privée.

Intitulé de la formation :

TFP A3P - Agent de protection physique des personnes.

Formation enregistrée à France Compétences sous le numéro [RNCP38002 - Agent de protection physique des personnes](#)

Objectifs de la formation :

La formation TFP A3P a pour objectif de préparer les futurs agents de protection rapprochée à exercer leurs missions dans le respect du cadre légal de la sécurité privée et selon les standards professionnels du métier. Elle permet aux participants d'acquérir les connaissances juridiques, opérationnelles et techniques nécessaires à la protection de l'intégrité physique des personnes. Au cours de la formation, les stagiaires apprennent à maîtriser le cadre réglementaire applicable à la protection physique des personnes, à identifier et évaluer les risques et menaces susceptibles de porter atteinte à la sécurité d'une personne protégée, ainsi qu'à concevoir et mettre en place un dispositif de protection adapté à la mission et au contexte opérationnel. La formation vise également à développer les compétences nécessaires pour sécuriser les déplacements et les accompagnements, gérer les situations conflictuelles ou dégradées dans le respect du cadre légal, mettre en œuvre les techniques professionnelles de protection rapprochée et assurer une communication efficace au sein d'une équipe de protection. Enfin, les participants sont formés à préparer, planifier et conduire une mission

complète de protection physique des personnes, depuis l'analyse de la menace jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de sécurité.

Prérequis :

- Être majeur,
- Être de nationalité Française OU ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne OU titulaire d'un titre de séjour valide de 5 ans minimum sur le territoire français (applicable aux ressortissants des autres États, hors France et UE), conformément aux prérogatives du Conseil national des activités privées de sécurité - CNAPS,
- Maîtriser la langue Française à l'oral comme à l'écrit. Pour les ressortissants étrangers (UE et EEE compris) : justifier d'une connaissance de la langue française de niveau dit « B1 » du cadre européen de référence pour les langues (CERL), conformément à L'arrêté du 31 mars 2022, publié au JO le 8 avril 2022, relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française fixé par la liste des documents pouvant être produits pour justifier de ce niveau de langue
- Être titulaire d'une carte professionnelle à jour des métiers de la sécurité conforme au L611.1 du Code de la sécurité intérieure lors de son entrée en formation OU **être titulaire d'un numéro préalable d'entrée en formation délivré par le [CNAPS](#)**,

Durée de la formation :

- **Nombre total d'heures :**
 - Tronc commun : 41 heures (*dispense possible si vous êtes titulaire de la carte professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité*)
 - Module protection rapprochée : 265 heures.
- **Durée d'examen** : 7 heures
- **Horaires** : Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 (7 heures par jour).

Modalités et délais d'accès :

- **Inscriptions** : Ouvertes toute l'année, sous réserve des places disponibles.
- **Délais d'accès** : Entre 2 à 4 semaines après la validation de l'inscription et la réception des documents nécessaires.
- **Modalités d'accès** : Entretien individuel préalable pour valider les prérequis et définir les objectifs du candidat.

Tarifs :

- **Coût total de la formation complète** : 4100 € net de TVA
- **Coût total de la formation sans le Tronc Commun** : 3900 € net de TVA
- **Modalités de paiement** : Possibilité de paiement en plusieurs fois. Financements possibles via CPF, Pôle Emploi, ou autres organismes.
- **Effectif** : 12 personnes maximum

TONNERRE
CENTER

Contacts :

- **Responsable de la formation** : Mme NIVEAUX Émeline
- **Email** : contact@tonnerre-formation.com
- **Téléphone** : 05 59 55 71 61
- **Adresse** : TONNERRE FORMATION, 15 ter rue Pierre Semard 40220 TARNOS
- **Site web** : www.tonnerre-formation.com / www.tonnerre-asra.fr

Méthodes mobilisées :

- **Approche pédagogique** : Alternance de cours théoriques en salle, mises en situation pratiques, et exercices de simulation.
- **Outils pédagogiques** : Supports numériques, vidéos, études de cas, et manuels spécialisés.
- **Intervenants** : Formateurs expérimentés et certifiés, experts en sécurité privée.

Modalités d'évaluation :

- **Évaluation continue** : Contrôles de connaissances, exercices pratiques, et participation en classe.
- **Évaluation finale** : Examen écrit et pratique en fin de formation pour l'obtention du TFP A3P.

Accessibilité aux personnes handicapées :

- Le centre de formation est conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Des adaptations pédagogiques sont possibles pour les personnes en situation de handicap. Merci de nous informer de toute nécessité particulière lors de l'inscription.

Le programme :

UV 1 – Tronc Commun sécurité privée (dispense possible)

Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS	14 heures
Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure	4 heures
Connaître les dispositions utiles du code pénal	3 heures
Application de l'article 73 du code de procédure pénale	2 heures
Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques	1 heure
Connaître les principes de la République française	3 heures
Respecter la déontologie professionnelle	4 heures
Savoir analyser les comportements conflictuels	3 heures
Savoir résoudre un conflit	2 heures
Savoir transmettre des consignes	2 heures
Réaliser une remontée d'informations	3 heures

UV 2 - Module juridique

Etude comparée des différentes législations encadrant l'activité de protection physique des personnes	4 heures
Application de l'article 73 du code de procédure pénale	1 heure
Maîtriser l'organisation du système juridique français	4 heures
Approfondir ses connaissances relatives aux libertés publiques. Connaître la branche professionnelle.	3 heures

UV 3 - Module gestion des risques

Module gestion des risques	45 minutes
Connaître les différentes menaces terroristes	45 minutes
Connaître les niveaux de risque associés	1 heure
Connaître les différents matériels terroristes	1 heure
Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes	1 heure
Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes	1 heure
Savoir entretenir sa culture de la sécurité	30 minutes
Se protéger soi-même et protéger les personnes	2 h 30 min, dont 1 h 30 min de mise en pratique
Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention	2 heures dont 1 heure de mise en pratique
Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger	30 minutes
Notions de secourisme « tactique »	1 h 30 min dont 1 heure de mise en pratique
Alerter les secours	30 minutes

UV 4 - Module gestion des conflits

Etre capable de gérer une situation conflictuelle Etre capable de gérer son stress	9 heures dont 7 heures de mise en pratique
--	--

UV 5 - Module spécifique protection de personnes

Connaître les fondamentaux	14 heures
Mise en œuvre de la mission A3P	21 heures
Maîtriser les notions d'observation et de détection	2 heures
Maîtriser les dispositifs à pied	36 h dont 24 h de pratique
Réaliser une mise en sûreté d'un espace intérieur ou extérieur	7 heures
Maîtriser les dispositifs embarqués	12 h dont 6 h de pratique
S'initier à la conduite de sécurité	8 h dont 4 h de pratique

S'initier à la conduite dans un cortège	8 h dont 4 h de pratique
Connaître l'utilisation de la moto en protection physique des personnes	2 heures
Maîtriser les procédures et techniques d'évacuation d'une autorité	12 heures
Savoir transmettre les consignes et les informations	4 heures
Appliquer les techniques d'information et de communication	4 heures

UV 6 - Module professionnel Secourisme tactique d'urgence

Présentation du secourisme tactique d'urgence aux victimes Comprendre la notion de « primo-intervenant » Découverte du kit individuel de premiers secours tactiques Comprendre l'utilité de la méthode	40 minutes dont 20 minutes de pratique
Remettre à niveau ses connaissances générales et/ou les pré-requis du secourisme tactique d'urgence	40 minutes dont 20 minutes de pratique
Connaître les principes de base de la gestion de crise et de la gestion de la scène en fonction de la situation	40 minutes dont 20 minutes de pratique
Reconnaître les blessures spécifiques	30 minutes
Savoir identifier les hémorragies et savoir mettre en place les actions pour les arrêter	1h 30 dont 1 h de pratique
Savoir identifier une détresse respiratoire et savoir mettre en œuvre les gestes de secours appropriés	1h dont 30 min de pratique
Savoir identifier l'extraction à effectuer et la mettre en œuvre	1h dont 30 min de pratique
Savoir agir en cas de fractures	1h dont 30 min de pratique
Traiter des brûlures	30 min dont 20 min de pratique
Connaître les bases du secours routier	1h dont 30 min de pratique
Connaître la défibrillation	1h dont 30 min de pratique
Mise en application pratique des 3 phases et des 3 protocoles SAFEABC/MARCHE/Ryan. Connaître les méthodes de prise en charge d'une victime. Savoir donner l'alerte et transmettre un bilan aux secours.	2 heures dont 1 heure 30 de pratique
Mise en pratique avec cas concrets et scénarios de situations dégradées	2h 30 dont 2h de pratique

UV 7 - Module technique

Comprendre les menaces liées aux différents modes de transports	8 heures
Connaître le mécanisme du stress et ses répercussions	5 heures
Maîtriser des possibilités de réponse par des techniques de défense lors d'une agression par un tiers	5 heures

Maîtriser les stratégies d'intervention compatibles avec les possibilités définies par le cadre légal applicable à la profession	4 heures
Initiation au risque incendie	7 h dont 3 he de pratique
Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et la problématique de leur sécurisation	4 heures
Être capable d'identifier les différents modes opératoires. Détecter et Prévenir.	7 heures
Connaître les outils de transmission	2 heures
Connaître la sécurité informatique et la protection de l'information stratégique	7 heures dont 3 heures de mise en pratique

UV 8 - Module gestes techniques professionnels

Maîtriser les gestes techniques professionnels d'intervention	14 heures dont 10 heures de mise en pratique
Maîtriser la pratique sportive de défense	14 heures dont 12 heures de mise en pratique
Maîtriser les techniques et matériaux de surveillance	10 heures



TONNERRE
CENTER